Accessibilité pour tous à l'activité physique	
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 1 : prévention primaire et précoce** ***Nutrition (alimentation et activité physique)***
Objectif général (axe)	Développer et renforcer la prévention primaire à tous les âges de la vie, en agissant de façon précoce et positive, sur les comportements, habitudes de vie, et compétences.
Contexte / état des lieux	La nutrition constitue un déterminant majeur de la santé et un levier important pour améliorer l'état de santé de la population. La conception actuelle de la nutrition intègre à la fois l'alimentation et ses déterminants psychologiques, la corpulence, et l'activité physique qui conditionne les dépenses énergétiques [INSERM – 2018]. La nutrition est reconnue comme l'un des principaux facteurs modifiables intervenant dans le déterminisme des maladies les plus répandues dans le monde industrialisé : les maladies chroniques [INSERM – 2023]. Les facteurs nutritionnels peuvent être plus ou moins protecteurs ou délétères pour la santé des individus. Un déséquilibre entre ces derniers favorise l'apparition et le développement de la plupart des maladies non transmissibles. Il existe en effet des liens scientifiquement avérés entre ces facteurs nutritionnels et la survenue de cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, ostéoporose, ou encore de troubles métaboliques comme le diabète de type 2 ou l'hypercholestérolémie [INSERM – 2018]. Plus récemment, de nouvelles études suggèrent l'existence de liens entre la nutrition et certaines maladies inflammatoires auto-immunes, comme la polyarthrite rhumatoïde ou les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI), ou encore les allergies, la dépression, les troubles du sommeil, le déclin cognitif et la dégénérescence oculaire (DMLA, cataracte) [INSERM – 2018]. La mauvaise nutrition est le principal facteur impactant le nombre d'années de vie en bonne santé, devant le tabac et l'alcool [Santé Publique France – 2019]. A l'inverse, une alimentation adaptée et la pratique d'une activité physique et sportive sont responsables de nombreux bénéfices sur la santé physique et mentale. De ce fait, la nutrition représente un enjeu essentiel des politiques de santé publique et une priorité à l'échelle nationale et régionale [Santé Publique France – 2023]. Les pouvoirs publics se sont emparés de ces questions depuis plusieurs années maintenant, en établissant en 2001 une politique de prévention nutritionnelle en France, incarnée par le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Lancé en septembre 2019, le 4e PNSS 2019-2023, prolongé jusqu'en 2024, est un plan interministériel piloté par la direction générale de la santé qui vise à améliorer les comportements nutritionnels ainsi que l'environnement alimentaire et physique, dans une approche d'universalisme proportionné pour lutter contre les inégalités sociales [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2024]. Le PNNS 4 est structuré en 5 axes : - Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé ; - Encourager les comportements favorables à la santé ; - Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques ; - Impulser une dynamique territoriale ; - Développer la recherche, l'expertise et la surveillance en appui de la politique nutritionnelle. Il se décline en 56 actions et propose des recommandations nutritionnelles permettant de prévenir l'apparition des pathologies précédemment évoquées et de promouvoir la santé publique. Ces recommandations sont assorties de repères visant à favoriser une consommation adéquate des différents types d'aliments (cinq fruits et légumes quotidiens par exemple) et la pratique régulière d'une activité physique (trente minutes quotidiennement par exemple). L'activité physique est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie supérieure au repos et effectué dans la vie quotidienne pour se déplacer, sur le lieu de travail et dans le cadre des loisirs » [OMS – 2024]. Elle se distingue de l'activité sportive. Le niveau d'activité physique varie en fonction de son intensité, de sa fréquence et de sa durée [Réseau français Villes-Santé – 2024]. Pour protéger la santé et favoriser le bien-être de tous, l'OMS a, elle-aussi, produit des recommandations en matière d'activité physique (durée, intensité, régularité) adaptées à l'âge des différents publics (enfant, adolescent, adulte, sénior). En matière d'activité physique, la politique nationale a pour finalités d' « améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie. » [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2024]. En complément du PNNS, l'outil du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités pour relever ce défi est la Stratégie nationale Sport-Santé 2019-2024. Inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention », cette stratégie vise à ce que la population française intègre la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer son état de santé [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2024]. La stratégie poursuit un double objectif de lutter contre la sédentarité et de développer l'activité physique et sportive régulière et s'articule autour de 4 axes : - La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ; - Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ; - La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants ; - La renforcement et la diffusion des connaissances. En région, l'Agence Régionale de Santé (ARS) assure, en lien avec les autres administrations, l'animation et la coordination de l'action en matière de prévention et prise en charge dans le domaine de la nutrition [PNNS 4 - 2019]. Elle s'assure que ces actions s'inscrivent dans les objectifs des politiques nationales (PNNS, Stratégie Sport Santé, …) et définit les priorités locales par le biais de son Projet Régional de Santé (PRS). Le PRS 3 prévoit ainsi, au sein de son axe 1, d'encourager les comportements favorables à la santé en matière de nutrition et d'activité physique (objectif opérationnel 3) en développant la pratique de l'activité physique quotidienne chez les enfants, adolescents et adultes (notamment les filles / femmes) et en encourageant les mobilités actives [ARS – 2024]. En février 2024, en articulation avec la Conférence régionale des financeurs, l'ARS et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Centre-Val de Loire, ont apposé leurs signatures à la Stratégie régionale sport-santé Centre-Val de Loire qui s'articule autour de 4 axes : - La promotion de l'activité physique et sportive auprès des enfants, adolescents et étudiants dans tous les temps éducatifs ; - Le développement de l'activité physique et sportive en milieu professionnel ;

- Le développement de l'activité physique adaptée sur prescription pour les personnes atteintes de maladies chroniques ;
- La promotion et le développement des offres de pratiques ciblées d'activités physique et sportive pour des publics spécifiques ou éloignés [ARS – 2024].

Malgré ces démarches, en France, la pratique d'activité physique tend à décroître, particulièrement chez les femmes et les enfants, et reste très insuffisante. Les comportements sédentaires ont fortement augmenté ces dix dernières années [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2023]. Le coût de la sédentarité a été chiffré par le ministère des Sports à 17 milliards d'euros par an dont 14 milliards pour les dépenses de santé [Réseau français Villes-Santé – 2024]. Selon l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS), environ 4 adultes sur 10 ont un niveau de sédentarité élevé (>7h assis ou allongé par jour hors temps de sommeil). Près de deux tiers des adultes et 90% des jeunes n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique [Enquête EnClass – 2022]. Chez les adultes comme chez les adolescents, les hommes sont plus nombreux que les femmes à les atteindre [Réseau français Villes-Santé – 2024].

Les inégalités de pratique d'activités physiques et sportives sont en effet très fortes en France et s'aggravent avec le temps. Elles touchent majoritairement les femmes, mais également les personnes issues de catégories socio-économiques moins favorisées, les personnes en situation de handicap et les seniors [Réseau français Villes-Santé – 2024].

Les impacts de l'inactivité physique et de ces inégalités sont majeurs. En France, l'inactivité physique est responsable de 9 % des décès [ARS – 2024]. Les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20 % à 30 % par rapport à celles qui sont suffisamment actives. Près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses [PNNS 4 - 2019] et près d'un quart des enfants dont les parents ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat sont en surpoids alors qu'ils ne sont que 10% chez les parents dont le diplôme équivaut au moins à la licence. [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2023]. Par ailleurs, la croissance de la prévalence des maladies chroniques comme le diabète de type 2 se poursuit. [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités – 2023].

A l'échelle locale, les données et constats des professionnels rejoignent ces tendances.

En région Centre-Val de Loire, plus d'une personne sur 5 a un niveau de sédentarité élevé. Près de 40 % des adultes et plus de la moitié des 18-30 ans passent plus de 3 heures par jour devant un écran à but récréatif. Cette pratique est plus répandue chez les hommes ayant des revenus moyens et chez les femmes ayant des revenus faibles. Seulement 23 % de la population connait les recommandations de santé en matière d'activité physique et 6 personnes sur 10 déclarent un niveau d'activité physique conforme aux recommandations de l'OMS, les hommes plus que les femmes. Les personnes détentrices d'un diplôme de l'enseignement supérieur font plus d'activité physique [Santé Publique France – 2021]. Les professionnels du territoire corroborent ces constats et notent une augmentation de la sédentarité chez les enfants, jeunes et adultes, qu'ils attribuent à la tertiarisation des emplois, à l'augmentation des déplacements inactifs et à l'essor du numérique (usage des écrans). Ils relèvent également des difficultés majeures d'accès aux activités physiques et sportives pour le public en situation de handicap. Ainsi, en Indre-et-Loire, moins de 1 % des personnes en situation de handicap pratique une activité sportive.

En conséquence, près de la moitié de la population régionale est en surpoids ou obèse [Santé Publique France – 2021] et 18,5 % de la population âgée de 18 ans ou plus en situation d'obésité, un chiffre en augmentation (+9,5% depuis 2012) et supérieur à la référence nationale [ORS – 2023]. Entre 1997 et 2012, la proportion de personnes en situation d'obésité avait déjà connu une augmentation majeure de 72% [ORS – 2023]. La part de personnes en surpoids est plus importante chez les hommes que chez les femmes mais la prévalence de l'obésité est la même pour les deux sexes. L'obésité est plus répandue parmi les 61-75 ans, chez les personnes de niveau baccalauréat uniquement et parmi celles ayant des revenus faibles [Santé Publique France – 2021]. Les enfants ne sont pas épargnés par ces tendances. Les professionnels de santé en Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+) rapportent à l'occasion des dépistages effectués en collège, par exemple sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps, une proportion d'élèves avec un Indice de Masse Corporelle (IMC) trop élevé dans 20% des cas, Parmi ceux-ci, 69% ont un IMC de degré 2 (forte obésité).

Ces tendances soulignent l'urgence d'agir en soutenant une approche préventive précoce visant à développer l'activité physique et à lutter contre la sédentarité, afin d'éviter l'apparition des pathologies et de maintenir le capital santé de chacun. Pour y parvenir, les professionnels soulignent la nécessité de travailler autour des comportements et compétences des publics (enfants, jeunes, parents, séniors), et de déployer les actions d'aller vers en direction des personnes éloignées de la pratique de l'activité physique et sportive, dans une démarche globale qui implique une diversité d'acteurs et de secteurs d'intervention (sanitaire, social, scolaire, familial, …).

Pour faire face à ce défi, le territoire dispose d'un certain nombre d'atouts.

En région Centre-Val de Loire, on compte 18 Maisons Sport-Santé (MSS), 4 en Indre-et-Loire dont 3 sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et 1 sur celui du CLS. Mesure phare de la Stratégie Nationale Sport Santé, les MSS ont pour missions d'accompagner (information, conseil, orientation) les personnes atteintes de pathologies chroniques dans la découverte ou la reprise d'une activité physique durable, ainsi que les usagers aux besoins spécifiques ou éloignés de la pratique d'activités physiques, qu'ils soient ou non en possession d'une ordonnance. Une coordination est effectuée à l'échelle régionale par Neuro Centre et par le Comité Départemental Olympique et Sportif 37 (CDOS) au niveau départemental. Un annuaire « Sport Santé Bien-être Centre-Val de Loire », porté par la DRAJES et l'ARS, a été créé en partenariat avec le CDOS pour référencer l'offre en activités sport santé et sport bien-être proposée en région. Le CDOS développe également, depuis 2023, PAIPS, un dispositif ayant vocation à accompagner toute personne souhaitant pratiquer une activité physique à des fins de santé et de bien être dans la recherche et la pratique pérenne de cette activité, en tenant compte des besoins, envies et freins individuels (limitations fonctionnelle, financière, géographique, …).

Autre mesure forte de la Stratégie Nationale Sport Santé, l'Education Nationale déploie, dans l'ensemble des écoles primaires, le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne », s'engageant ainsi à ce que chaque élève de primaire bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne lorsque l'EPS n'est pas inscrite au programme de la journée. Par le biais de ce dispositif à vocation sanitaire et sociale, L'Education Nationale garantit un accès gratuit à l'activité physique pour tous les enfants et réaffirme son rôle dans la promotion de la santé par l'activité physique [Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse – 2024], même si les professionnels du territoire rapportent une application parfois hétérogène de ces mesures en fonction des établissements.

Pour soutenir et faciliter l'accès financier à la pratique sportive des jeunes en difficulté, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre sur le territoire. Les services de l'Etat proposent depuis 2021, via leur dispositif Pass'Sport, une aide forfaitaire d'un montant de 50 euros à destination des jeunes percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'Allocation adulte handicapé (AAH), une bourse de l'Enseignement supérieur sous conditions de ressources, une aide annuelle du Crous ou une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales. Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées, associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP), structures de loisirs sportifs marchands (salle de fitness, escalade, foot 5, patinoire, …), depuis 2021, le nombre de structures éligibles ne fait qu'augmenter et les démarches pour en bénéficier se sont simplifiées (réception automatique d'un QR-code pour toute personne éligible). Le Pass'Sport n'en reste pas moins un dispositif encore à ce jour trop peu connu et utilisé, avec un taux de recours moyen étant estimé à 18,3 % [MAIREinfo – 2024]. La Caisse

	d'Allocations Familiales (CAF) développe, quant à elle, les Passeports Loisirs Jeunes, une participation financière à une activité sportive ou culturelle à destination des jeunes âgés de 11 à 18 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 830 €. L'aide, d'un montant variable en fonction du quotient familial, est envoyée automatiquement par mail ou par courrier aux allocataires concernés. Les collectivités, villes et intercommunalités, représentent des acteurs clés pour lutter contre la sédentarité. Par le biais de leurs compétences, elles peuvent contribuer à la bonne santé des habitants en leur apportant des conditions favorables à la pratique d'activités physiques ou sportives au quotidien. Ainsi, Tours Métropole Val de Loire exerce depuis 2017 la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » sur des équipements d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire qui diversifient ou complètent l'offre du territoire, en comblant les carences et en respectant certains critères de capacité d'accueil. 30 équipements sportifs reconnus « d'intérêt métropolitain » sont à ce jour sous la gestion de la métropole. Dans le cadre de cette compétence, la Métropole s'attache à rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre en construisant ou en rénovant des équipements pouvant accueillir le tout public, y compris celui porteur de handicap. Elle est signataire depuis 2023 de la Charte Handisport et s'engage en ce sens à promouvoir et faciliter l'accès au handisport et à recenser les différents acteurs qui proposent du sport accessible à tous, avec l'objectif de soutenir à l'échelle territoriale le droit à la pratique sportive pour tous. Les 4 villes du territoire du CLS s'investissent également dans le développement d'équipements sportifs communaux. Néanmoins, malgré ces initiatives, la densité d'équipements sportifs reste inférieure sur le territoire du CLS aux territoires de référence (27 équipements pour 10 000 habitants contre 58,3 en Indre-et-Loire, 65,6 pour la région, et 50,9 en France). A l'occasion de l'enquête de santé menée dans le cadre du diagnostic du CLS, un peu plus d'un quart des habitants mentionnait éprouver des difficultés pour accéder aux équipements sportifs. L'action des villes ne se résume pas à la gestion d'équipements sportifs. En suivant elles aussi des objectifs d'accessibilité et d'inclusion, elles s'engagent avec le tissu associatif dense et dynamique présent sur le territoire et les acteurs institutionnels pour promouvoir la santé nutritionnelle et lutter contre la sédentarité. Par le biais d'actions éducatives et ludiques (organisation d'olympiades communales / inter-quartiers, conférences, ateliers de prévention des chutes), socio-sportives (insertion professionnelle par le sport), de médiation et d'aller vers (évènements sportifs au sein des quartiers, des aires d'accueil des gens du voyage, des structures sociales), ou encore via des aménagements urbains qui favorisent le recours aux déplacements actifs, les acteurs du territoire agissent au quotidien pour promouvoir la santé de tous. Signataire de la charte PNNS, la ville de Tours est particulièrement engagée autour des questions nutritionnelles. Elle développe des actions conformes au PNNS dans une diversité de domaines d'interventions comme l'information-communication, l'éducation pour la santé, la formation, l'amélioration de l'offre alimentaire et d'activité physique, l'aménagement du territoire. Elle déploie depuis 4 ans maintenant « la rue des enfants », une démarche qui s'inspire du dispositif européen « rues scolaires » avec l'objectif de sécuriser les abords des écoles en réservant la circulation aux piétons et vélos (fermeture aux voitures) pendant 30 minutes le matin et le soir, à l'entrée et à la sortie des classes. Cette initiative permet de favoriser l'autonomie des enfants, de diminuer leur exposition à la pollution et de développer l'activité physique quotidienne chez ces derniers comme chez leurs parent, en encourageant les modes de déplacement actifs, vers une modification durable des habitudes de mobilité. 10 écoles sont actuellement touchées par la démarche, avec une volonté pour la ville d'étendre la dynamique sur son territoire. De la même façon, la ville de Saint-Pierre-des-Corps déploie depuis 2022 le dispositif « Sécur'école », permettant de toucher 2 écoles de la commune. La prévention nutritionnelle, par le biais de la lutte contre la sédentarité et le développement de l'activité physique et sportive, constitue un enjeu partagé sur le territoire par une diversité d'acteurs, faisant l'objet de nombreuses politiques et actions ; démarches qu'il conviendra, dans le cadre du CLS, de soutenir, développer et coordonner pour infléchir la charge de morbidité et répondre aux inégalités sociales de santé constatées.
Objectif général	Développer et renforcer la prévention primaire et précoce en matière de nutrition (alimentation et activité physique) sur le territoire du CLS.
Objectif(s) spécifiques(s)	- Soutenir et favoriser : • La promotion, l'éducation et l'accès pour tous à une activité physique et sportive ; • L'adoption de comportements promoteurs de santé via le développement et le renforcement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie ; • La participation et le pouvoir d'agir de l'ensemble des publics ; • Le bien-être.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Promouvoir les déplacements actifs dans les trajets domicile-école en soutenant sur le territoire du CLS le déploiement des démarches « Rue des enfants » / « Sécur'école ». - Renforcer l'appétence du sport/ de l'activité physique en travailler les représentations chez tous les publics, notamment les enfants et les jeunes. - Créer des supports d'information et / ou de sensibilisation en impliquant les publics cibles et assurer la diffusion de ces supports. - Relayer les campagnes de prévention nationales et les supports de communication déjà existants. -Développer l'aller vers en rapprochant les acteurs du milieu du sport des structures œuvrant auprès des publics éloignés de l'activité physique et sportive (jeunes, femmes, séniors, personnes en situation de handicap, public en situation de précarité), de l'éducation nationale et du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. - Soutenir la mise en œuvre d'une politique interne à Tours Métropole Val de Loire favorisant le mouvement et la pratique d'activités physiques et sportives au travail. - Développer l'offre en équipements sportifs et en faciliter l'accès à tous. - Soutenir l'accès financier aux activités physiques et sportives. - Travailler sur le non recours en soutenant la communication sur l'existant et la connaissance des droits.

Type d'action	■ Action existante à renforcer ■ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Déploiement des démarches « rue des enfants » / « Sécur'école », sur le territoire du CLS** - Identification des sites ; - Sensibilisation à la démarche ; - Mise en œuvre.
	B. Création de supports d'information / de prévention / campagne de communication et diffusion par le biais des moyens d'information adaptés aux publics cibles, avec leur participation et en soutenant une approche positive - Réalisation d'un état des lieux des connaissances et besoins du public ; - Mobilisation d'un groupe d'action par les pairs ; - Construction du support puis diffusion ; - Exemples de supports : clip musical, pièce de théâtre, court métrage, dessins, set de table, … diffusion sous la forme d'un concours.
	C. Soutien / mise en œuvre d'actions d'aller vers visant à développer l'activité physique et sportive chez les publics qui en sont éloignés (enfants, jeunes, femmes, séniors, personnes en situation de handicap, public en situation de précarité) en faisant intervenir les professionnels de l'activité physique et sportive au sein des lieux d'accueil / de vie / de loisir des publics cibles - Identification des structures sportives et de celles œuvrant auprès des publics cibles (association, école, centre social, de loisirs, …) ; - Mise en relation ; - Identification des besoins et rédaction du projet ; - Mise en œuvre. En soutenant l'ouverture à la pratique d'une diversité de sports, la découverte de nouvelles disciplines ; En s'appuyant, dans la mesure du possible, sur l'environnement existant (utilisation de l'espace public, naturel et des équipements publics ; de la cour d'école, …) ; En soutenant, à l'issue de l'action et dans la mesure du possible, l'orientation des publics vers une pratique pérenne au sein des structures sportives en adaptant, si besoin, l'offre au sein des structures aux spécificités des publics. Exemples d'actions : • Ateliers de découverte des sports ; • Construction de fiches action pédagogiques simples, facilement utilisables par les acteurs accompagnant le public ; • Organisation de séjours, classes découvertes orientées sur la nutrition ; • Organisation de sorties / ateliers en groupe dédiés aux femmes en organisant en parallèle la garde des enfants ; • Organisation de défis (inter écoles, quartiers, …) ; • …
	D. Accompagnement de la métropole / ville à la mise en place d'une politique interne favorisant le mouvement et la pratique d'activités physique et sportive au travail - Recensement des initiatives existant ; - Information des agents sur l'existant via les moyens de communication internes à la métropole / ville, pour améliorer leur connaissance de l'existant et inciter à la pratique ; - Au besoin, mise en place de référent(s) activité physique ; - Organisation de challenges sportifs ; - Sensibilisation sur les risques liés à la sédentarité ; - Développement d'actions de type nudge afin d'inciter l'adoption de comportements en faveur du mouvement : • Réalisation d'un benchmark ; • Mise en œuvre au sein des locaux métropolitains.
	E. Développement et / ou adaptation d'équipements sportifs de plein air / parcours santé en accès libre, en veillant à l'accessibilité à tous les publics (jeunes, publics en situation de handicap, séniors, …) - Identification de l'existant ; - Au besoin, réalisation d'une cartographie numérique des équipements existant et/ou mise à jour des cartographies réalisées en précisant les horaires d'ouverture / créneaux disponibles, … ; - Communication sur l'existant via les moyens de communication des villes/ de la métropole ; - Identification des potentiels besoins non couverts ; - Ecriture du projet et mise en œuvre.

	F. Soutien à l'accès financier aux activités physique et sportive et lutte contre le non recours - Recensement des dispositifs existant pour soutenir l'accès financier aux pratiques sportives, notamment à destination des jeunes ; - Communication sur l'existant via les moyens de communication des villes/ de la métropole / CLS ; - Identification des potentiels besoins non couverts ; - Développement, en fonction des besoins, d'un nouveau dispositif d'accompagnement financier complémentaire : écriture du projet et mise en œuvre.
Population cible	A. Ecoles, enfants et leurs parents / proches B. Tous publics, avec un focus sur les enfants et les jeunes C. Publics éloignés de l'activité physique et sportive (enfants, jeunes, femmes, séniors, personnes en situation de handicap, public en situation de précarité) et les professionnels / structures les accompagnant D. Agents de TMVL / ville E. Tous publics F. Tous publics, avec un focus sur les enfants et les jeunes
Secteur géographique visé	Territoire CLS
Porteurs de l'action	A. **Ville de Tours** **Ville de Joué-lès-Tours** B. **Ville de Saint-Pierre-des-Corps** **Ville de Tours** **Centres sociaux du territoire CLS** (sous réserve des financements accordés au projet « Quartiers en santé ») C. **Ville de Tours** **Ville de Saint-Pierre-des-Corps** **Ville de Joué-lès-Tours** **Ville de La Riche** **Centres sociaux du territoire CLS** (sous réserve des financements accordés au projet « Quartiers en santé ») **Comité Départemental d'Education physique et de gymnastique volontaire (EPGV) 37** D. **Tours Métropole Val de Loire** (Direction des Ressources Humaines et Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville) **Ville de La Riche** E. **Ville de Joué-lès-Tours** **Ville de Saint-Pierre-des-Corps** **Ville de La Riche** **Ville de Tours** F. **CCAS de Joué-lès-Tours CCAS** (dans le cadre du recensement des aides existantes pour l'accès au sport du Projet Social de Territoire (PST)) **Ville de Saint-Pierre-des-Corps**
Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)	Villes Education nationale Diocèse Préfecture Conseil départemental 37 (Centres de Protection Maternelle et Infantile, Maisons des Solidarités) Caisse d'Allocations familiales 37 (CAF) Caisse Primaire d'Assurance Maladie 37 et UC IRSA ; CAMIEG Centre-Val de Loire, Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine (MSA) Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU) (Coordination ETP - Réseau Obécentre, …) Tours Métropole Val de Loire Agence Régionale de Santé 37 Centres Communaux d'Action Sociale des villes (CCAS), Espace parent de Joué-lès-Tours Centre Municipal de Santé Saint Pierre des Corps Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), Cités Educatives Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) Centres sociaux Bailleurs sociaux Service de Santé Universitaire (SSU) Service National Universel (SNU) Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSEA) Etablissements scolaires (apprentissage, ITES, IUT, …) Crèches, Relais Petite Enfance (RPE), garderies, Cispéo Petite Enfance Accueils et centres de loisirs, Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), éducateurs de rue Espace Santé Jeunes 37, Maison des Adolescents Bureau Information Jeunesse 37 (BIJ) Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS 37)

	Comité d'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer Association Jeunesse et Habitat (AJH) Association La Belle et la Blette Foyer ADOMA Collectif notre santé en danger Associations sportives : Profession Sport & Loisirs 37, USEP 37, Association Siel Bleu, Comité Départemental d'Education physique et de gymnastique volontaire 37, Daytoursport, Melting Form, Neuro Centre, Tours tennis de table, Touraine Basket Club, El Baja Boxing Club, Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP 37), … Comité Départemental Olympique et Sportif 37 Comité Départemental Handisport d'Indre-et-Loire Fédération sport adapté 37 Etablissements médico-sociaux (SAVS, SAMSAH, IME, ESAT, EHPAD, …) Association Santé Education Prévention sur les Territoires (ASEPT) Touraine Compagnies artistiques locales : Culture du cœur, Compagnie Ophélie, PIH POH, … SED in FRANCE Touraine Tsigane Habitat
Calendrier prévisionnel	**A.** Rue des enfants : dès 2024 pour Tours (1 établissement), 2025 pour Joué-lès-Tours **B.** Dès 2026 **C.** Construction du projet : 1er trimestre 2026 Demande de subvention : 2e trimestre 2026 Mise en œuvre : octobre 2026 **D.** Benchmark et communication : 2026 Challenges, nudge : à compter de 2026-2027 **E.** Dès 2024 **F.** A compter du 2e trimestre 2025

Dispositif d'évaluation :

- **Périodicité**
- **Critères/indicateurs mesurant :**
 - *L'activité*
 - *Le processus*
 - *Le résultat / l'impact*
- **Outils / modalité de calcul et valeur cible :**

Indicateurs	Modalités de calcul	Périodicité	Cible
A. Activité : nombre d'écoles démarchées / concernées	Nombre Territoire	Annuelle	Augmentation par rapport à l'année initiale de mise en œuvre
Résultat : nombre de familles touchées, modifcation des habitudes et comportements	Grille d'observation/ entretien / questionnaire	Annuelle	Augmentation par rapport à l'année initiale de mise en œuvre / évolution des comportements
B. Activité : nombre de vues, d'affiches, de partages, flash, …	Fonction de l'outil	Pluriannuelle	S/O
Processus : nombre de structures et types, nombre de jeunes concernés	S/O	Pluriannuelle	S/O
Résultats : nombre de supports / nombre d'actions, évaluation des connaissances/ impacts de l'intervention	Questionnaire, entretien, observation	Pluriannuelle	1 outil sur la durée du CLS Evolution des connaissances
C. Activité : nombre de structures et types	S/O	Pluriannuelle	S/O
Processus : étude des besoins, rédaction du projet / stratégie et plan d'action	Livrable : projet rédigé	Pluriannuelle	1 livrable par projet / action
Résultat : nombre d'actions / projets réalisés, nombre de personnes touchées et types	S/O	Pluriannuelle	1 projet à minima sur la durée du CLS
D. Activité : nombre de posts, vues, d'affiches, de partages, flash, …	Fonction de l'outil	Pluriannuelle	S/O
Processus : étude des besoins, rédaction du projet / stratégie et plan d'action	Livrable : projet rédigé	Pluriannuelle	1 projet sur la durée du CLS
Résultat : nombre d'actions menées (challenges, nudge, …), nombre d'agents touchés, de référents, …	Fonction de l'action	Pluriannuelle	S/O

	E. Activité : nombre d'équipements et localisation, nombre de communication réalisées (sites, affiches, …)	Fonction de l'outil	Pluriannuelle	S/O
	Processus : étude des besoins, rédaction du projet / stratégie et plan d'action	Livrable : projet rédigé	Pluriannuelle	1 projet sur la durée du CLS
	Résultat : nombre d'équipements créés / rénovés, niveau de fréquentation / utilisation des équipements, types de publics	Grille d'observation	Pluriannuelle	1 projet sur la durée du CLS
	F. Activité : nombre de communication réalisées (sites, affiches, …)	Fonction de l'outil	Pluriannuelle	S/O
	Processus : étude des besoins, rédaction du projet / stratégie et plan d'action	Livrable : projet rédigé	Pluriannuelle	Fonction des besoins
	Résultat : nombre dde dispositifs créés, niveau d'utilisation, nombre d'usagers	Fonction du dispositif	Pluriannuelle	Fonction des besoins
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	- Vigilance sur la sécurisation des lieux pour les équipements en accès libre ; - Adaptation des initiatives aux spécificités de chaque territoire ; - Validation des contenus (informations probantes), révision et réévaluation régulière des supports ; - Compétences des intervenants ; - Fréquence de diffusion : rappels fréquents et supports permettant une diffusion dans le temps ; - Droit à l'image et autorisations parentales ; - Adaptation des outils, programmes et interventions aux publics spécifiques (mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, …). - Recommandations du Centre pour l'Education aux Médias et à l'Information (CLEMI) concernant l'usage du numérique et des écrans ; - Recommandations PNNS : guide EVALIN ; - Programme probant ICAPS.			
Modalités potentielles de financement	Agence Régionale de Santé Plan Sportif Fédéral Pacte Local des Solidarités, DRAJES Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) AAP « Faisons vivre le sport dans les quartiers en Centre-Val de Loire » Fondations, Mécénat, Complémentaires santé AAP CPAM Nutrition / activité physique			